



LAMBESC

VILLE DE LAMBESC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 013-211300504-20251104-DM\_2025\_205-AU

DECISION n° 2025-205

Portant sur la signature du contrat n° 2025-043 :

« Collecte et traitement de biodéchets pour les écoles, la cuisine centrale  
et le foyer repas »

Avec les ALCHIMISTES PROVENCE – ASTRAGALE COMPOST

Pour un montant annuel de 11 706.00€ HT soit 14 047.20 € TTC

Le Maire de la Commune de Lambesc.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

**VU** l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 04 Novembre 2025 ;

**CONSIDERANT** la nécessité pour la Commune de signer le contrat n° 2025-043 : « Collecte et traitement de biodéchets pour les écoles, la cuisine centrale et le foyer repas» avec LES ALCHIMISTES PROVENCE-ASTRAGALE COMPOST ;

DECIDE

En exécution des pouvoirs susvisés,

**Article 1.-** De conclure le contrat n° 2025-043 : « Collecte et traitement de biodéchets pour les écoles, la cuisine centrale et le foyer repas » avec la Société LES ALCHIMISTES PROVENCE-ASTRAGALE COMPOST sise 241 Rue d'Endoume – 13007 MARSEILLE

**Article 2.-** Le montant du contrat est de :

- 11 706.00 € HT soit 14 047.20 € TTC

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an.

Il prendra effet le 1er Janvier 2026 et se terminera le 31 Décembre 2026.

**Article 3.-** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Lambesc - 6, Boulevard de la République - 13410 Lambesc

Tél. 04 42 17 00 50 - [www.lambesc.fr](http://www.lambesc.fr)

Département des Bouches-du-Rhône

Arrondissement d'Aix-en-Provence

**Article 4.-** La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Receveur Municipal

*Fait à Lambesc, le 04 Novembre 2025*

**Bernard RAMOND**

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence



A handwritten signature in black ink, appearing to read "BERNARD RAMOND".